



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAION
8 DÉCEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE
8 DÉCEMBRE 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **15**
VOTANTS : **19**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Douze Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE.
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT.
Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,**
- **M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,**
- **M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,**
- **Mme PÉRICHON,**
- **Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.**

Absent :

- **M. MARTIN.**

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

**OBJET : DSIL RUE
DE BELLEVUE.**

Monsieur le Maire, expose que la Commune de Lapalisse souhaite engager une opération d'aménagement de voirie de la Rue de Bellevue,

Cet axe dispose d'une géométrie étendue qui interroge la collectivité sur la meilleure organisation de l'espace, afin de concilier tous les usages, d'assurer la sécurité de la circulation et des accès aux propriétés, tout en proposant un aménagement esthétique par l'introduction de végétaux.

Par ailleurs les travaux d'aménagements de la rue de Bellevue ont pour vocation de développer des pistes cyclables qui viennent s'inscrire dans la volonté de la Commune de développer l'usage des mobilités douces et notamment développer l'usage du vélo.

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de DSIL 2024 :

Le montant total du projet s'élève à 257 700 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

CD03 : 28 800,00 €
AAP Vélo : 33 254,16 €
DSIL 2024 : 100 000,00 € €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le dépôt d'une
demande de subvention DSIL 2024.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois
et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 26 DEC. 2023

Publié ou Notifié
le : 13 DEC. 2023

le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

